

Information importante concernant l'attribution de l'aide aux vacances de l'ASRIMM

Chères et Chers membres,

Afin de permettre aux personnes concernées et à leurs proches de bénéficier de vacances adaptées, l'ASRIMM accorde, **sur demande et exclusivement à ses membres**, une aide financière pour certains séjours spécifiques, selon des critères internes propres à l'association et en lien avec les besoins des personnes en situation de handicap.

Depuis quelques années, cette aide pouvait également être accordée lorsqu'une personne avait participé, au cours de la même année, à un camp ou à un séjour organisé par l'ASRIMM.

Cependant, le nombre de demandes pour cette prestation est en constante augmentation, alors que nos ressources financières nous contraignent à adapter progressivement certaines de nos prestations. Afin de pouvoir continuer à proposer cette aide au plus grand nombre et d'en garantir la pérennité, nous sommes dans l'obligation d'adapter nos conditions d'attribution.

Dès 2027, une personne participant à un camp ou à un séjour organisé par l'ASRIMM ne pourra plus bénéficier de l'aide financière aux vacances au cours de la même année.

Cette décision n'a pas été prise à la légère. Elle est nécessaire afin de nous permettre de gérer nos ressources de manière responsable, **d'assurer un traitement équitable entre nos membres** et de continuer à proposer cette aide sur le long terme.

Nous sommes conscients que ce changement puisse être décevant pour certaines personnes et comprenons qu'il puisse avoir un impact sur certains projets de vacances. Nous vous remercions toutefois sincèrement pour votre compréhension et votre confiance.

Les personnes pour lesquelles cette nouvelle disposition entraînerait une situation financière difficile peuvent s'adresser aux assistantes sociales. Celles-ci pourront, en fonction de la situation financière et personnelle des demandeurs, étudier les éventuelles possibilités de solliciter un soutien auprès d'autres fondations ou organismes.

Notre objectif reste inchangé : **continuer à accompagner nos membres et à leur permettre de bénéficier de possibilités de vacances adaptées et accessibles, dans la mesure de nos moyens.**

Nous vous remercions pour votre confiance, votre compréhension et votre soutien.

L'équipe de l'ASRIMM